

Préambule

Ce cahier des prescriptions techniques en matière d'assainissement est destiné aux maîtres d'ouvrages sur le territoire du SIARCE et notamment aux aménageurs privés (promoteurs, lotisseurs, ...) dont les équipements seront intégrés au domaine public.

Ce cahier des prescriptions techniques permet de les guider lorsqu'ils élaborent et réalisent leurs projets. Il se place en complément des textes réglementaires et normes en vigueur ainsi que des fascicules 70 et 71.

Au-delà du choix des matériaux et des modalités de mise en œuvre de ceux-ci, ce cahier énonce les formalités à accomplir pour rétrocéder au domaine public les ouvrages d'assainissement.

I.	COLLECTEURS	3
II.	REGARDS DE VISITE PRINCIPAUX.....	3
	a) Les regards	3
	b) Les tampons	4
	c) Les cheminées / les têtes de regard.....	4
	d) Les rehausses.....	4
	e) Les échelles / Les échelons / Les crosses	4
	f) Le raccordement des conduites	5
III.	BRANCHEMENTS	5
	a) Les branchements d'immeubles (EU / EP)	5
	b) Les bouches d'engouffrement, avaloir, accodrain.....	7
IV.	OUVRAGES SPECIAUX.....	7
	a) Les stations de pompage	7
	b) Les bassins de rétention.....	10
	c) Les régulateurs de débit.....	10
	d) Les appareils préfabriqués de traitement des eaux pluviales	10
	e) Les vannes d'isolement	11
V.	CAS PARTICULIERS DE LA VEGETATION ENVIRONNANTE	11
VI.	INTEGRATION D'EQUIPEMENTS DANS LE PATRIMOINE DU SIARCE	11

I. COLLECTEURS

Dans les conditions normales de pose des conduites (couverture minimum de 80cm par rapport à la génératrice supérieure de la canalisation), les conduites devront être construites en un matériau choisi parmi la liste ci-dessous avec une pente de 1%.

	EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	critères minimaux exigés
BETON	NON ACCEPTE	ACCEPTE	<i>classe 135A</i>
POLYPROPYLENE	ACCEPTE	ACCEPTE	<i>classe SN16, matériau pleine masse, joints sertis</i>
FORTE DUCTILE	ACCEPTE	ACCEPTE	<i>longueur utile : 6 mètres, revêtement extérieur en alliage zinc/aluminium, classe 50</i>
PVC	NON ACCEPTE	NON ACCEPTE	<i>Sans objet</i>
PRV	ACCEPTE	ACCEPTE	<i>classe SN 10 000</i>
GRES	ACCEPTE	NON ACCEPTE	<i>classe charge supérieure</i>

Tous les matériaux devront être titulaires de la marque NF.

Les changements de direction se feront selon un angle maximum de 45° et toujours dans un regard.

Le diamètre minimal d'un collecteur d'eaux pluviales est de 300 mm sauf s'il s'agit de matériau béton, le diamètre minimal sera de 400 mm (classe 135A).

II. REGARDS DE VISITE PRINCIPAUX

a) Les regards

De manière générale, il sera prévu un regard tous les 50 ml, quelle que soit la nature de l'effluent. La présence de regards supplémentaires est nécessaire lors de changement de direction, de jonctions ou en présence de singularités.

Les regards à fond plat ne sont pas autorisés.

Les présentes dispositions s'appliquent également pour la création d'un regard sur un collecteur existant (en incluant la création du fond de regard).

Les cunettes des regards devront être aménagées afin d'accompagner le plus possible les flux et d'éviter les accumulations de matières.

Regards préfabriqués

Les regards seront à minima de 1000 mm.

Les regards seront avec un joint simple entre chaque élément en vue de les rendre étanches.

Regards bétonnés

Les regards pourront être bétonnés sur place si le regard préfabriqué ne peut être mis en œuvre.